

GE_GERICHTE AARP/137/2017 vom 26. April 2017

GE Cour de justice, 2017-04-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_AARP_137_2017

FR: GE_GERICHTE AARP/137/2017 du 26 avril 2017

IT: GE_GERICHTE AARP/137/2017 del 26 aprile 2017

Erwägungen

E. 22

décembre 2010, RTFMP ; RS/GE E 4 10.03) ; Que l'appelante sera ainsi condamnée aux frais de la procédure d'appel, lesquels n'ont pas à rester à la charge des contribuables, la procédure d'appel ayant nécessité qu'une certaine activité soit déployée, tant par les greffes du Tribunal de police et de la Cour (transmission du dossier de première instance, constitution du dossier d'appel, attribution et saisie informatique ; réception et copie de la déclaration d'appel ; rédaction de courrier et d'une ordonnance le 9 mars 2017 ; finalisation et notification du présent arrêt) que les magistrats de la composition (brève prise de connaissance du dossier suite à sa transmission et attribution ; rapide lecture de la déclaration d'appel et vérification de sa recevabilité ; instructions au greffe ; rédaction et délibération du présent arrêt). * * * * *

- 3/4 - P/20792/2016

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.